

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 53

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190103>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR
 2^{me} et 3^{me} séries.
 Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Un grand progrès à Genève.

Nous avons publié, il y a quelques semaines, un article signalant les inconvénients que présentent les chapeaux des dames au théâtre ; et nous exprimions le désir de voir les dames faire preuve de bonne volonté envers l'autre moitié du genre humain, en se coiffant d'une manière un peu moins monumentale pour les soirées dramatiques. Les contraindre à se séparer pendant quelques heures de ce chapeau favori, et qui menace de s'élever chaque jour davantage, nous paraissait chose impossible, car, dit-on : *Ce que femme veut, Dieu le veut.*

Eh bien ! l'administration de la ville de Genève vient de faire mentir le proverbe, en interdisant d'une manière formelle le port des chapeaux au théâtre, pendant les représentations.

Voici le texte de l'arrêté qu'a pris à ce sujet le Conseil administratif, en date du 22 juillet dernier :

A l'exception des personnes âgées, il est interdit aux spectateurs, dames et messieurs, qui occupent, au théâtre, des places assises, de conserver leur coiffure pendant la représentation.

Des vestiaires sont mis à la disposition des spectateurs.

Les employés de la Ville et de la Direction veilleront à l'exécution de cette mesure.

Cette mesure, qui a pu paraître étrange au début, est maintenant entrée dans l'usage, et s'applique sans difficulté. Elle a été accueillie avec beaucoup de satisfaction par la grande majorité du public habituel du théâtre, qui la réclamait depuis longtemps.

Evidemment, cet usage deviendra général ; et nous vous prions d'y réfléchir, mesdames, car le temps n'est pas éloigné où, dans les soirées théâtrales, on considérera comme des « personnes âgées » ou des vieilles filles, toutes les dames ou demoiselles qui seront coiffées d'un chapeau de haute forme.

Et, du reste, soyons raisonnables : Le droit de voir, au théâtre, appartient à tout spectateur qui a payé sa place.

L. M.

Le mystère du Grand-Pont.

Depuis longtemps déjà nous avons vu s'engager des discussions sans fin sur la question de savoir si le Grand-Pont, aujourd'hui enterré jusqu'à mi-hauteur par le nivellement du vallon qu'il traverse,

avait, à l'origine, deux ou trois rangées d'arches. Ces jours derniers encore, nous ne savons à propos de quoi, la même question est revenue sur le tapis et a fait, à plusieurs reprises, dans divers cafés de la ville, les frais de la conversation ; des paris même ont eu lieu.

Nombre de personnes soutiennent que le Grand-Pont avait trois rangées d'arches et que, dans la rangée inférieure, une des arcades donnait passage au Flon, et qu'une autre servait à la circulation.

Les personnes qui affirment qu'il n'y avait que deux rangées d'arches ne sont pas moins nombreuses.

Voulant nous rendre compte exactement de l'état des lieux avant le nivellement du vallon et la création de la place Centrale, nous nous sommes adressé à bonne source pour consulter le plan officiel du Pont Pichard, que nous avons actuellement sous les yeux. Il résulte de l'examen de ce plan que le pont n'avait, à l'origine, que deux rangées d'arches, ce qui ressort du reste clairement de cette description, tirée d'une étude fort bien faite sur « Lausanne et le Pont Pichard », publiée dans *l'Almanach national* de 1845 :

« ... Ce pont est à deux étages : l'inférieur se compose de 5 arches visibles, et le supérieur de 19, lesquelles sont encore percées dans le sens de la longueur du pont, ce qui forme ainsi, sur le pont inférieur, un passage qui pourrait être utilisé. Une des arches du pont inférieur sert de passage au chemin du Pas-des-Anes ; ainsi on a trois communications les unes au-dessus des autres. La hauteur du pont est de 80 pieds ; la longueur de 584 ; la largeur de 33. Commencé en 1839, il a été achevé en 1844. »

On nous écrit du Sentier :

« Vous vous figurez peut-être que les réclames commerciales, les annonces de tout genre qui abondent aux approches du jour de l'an, ne se lisent que dans les journaux de la ville : vous vous trompez. Dans notre solitaire Vallée de Joux, c'est la même chose. Notre feuille locale est remplie d'annonces d'articles pour étrennes. Toute la journée, nos magasins sont assiégés par des visiteurs venant acheter canevas et laines de toutes nuances, pour confectionner aux parents et amis des pantoufles, des coussins, voire même des jarrettières et des bretelles.

Mais c'est surtout les derniers jours de décembre que l'animation est grande dans nos villages et hameaux. Vous ne rencontrez que des personnes affairées portant des gâteaux, des *cricholes* (espèce de galette connue dans d'autres localités sous le nom de *taille*). Les boulangeries ne désemplissent pas du matin au soir; vous n'y pouvez faire un pas sans risquer de poser le pied au beau milieu d'un gâteau aux pruneaux ou aux raisins secs qui attend la cuisson. L'atmosphère est imprégnée de parfums réjouissants pour l'estomac. Les ménagères suent sang et eau à frotter leurs planchers et à fabriquer des gaufres. Vraiment on ne se croirait pas au nouvel-an si l'on n'avait pas des friandises à croquer! Il y a des ménages où l'on fait ces jours-là jusqu'à dix ou douze grands gâteaux, autant de *cricholes*; aussi en a-t-on à manger pendant tout le mois de janvier. Il est vrai que les derniers morceaux ne sont pas fameux et qu'il faut les mettre quelques instants sur le poêle avant de les manger, afin de les faire *revenir*.

Les pauvres ne sont pas oubliés dans ces jours de réjouissances; chaque famille nécessiteuse reçoit une part de friandises ou des provisions plus solides et plus durables. Il y a quelques années, les enfants pauvres, munis de grands paniers, ne cessaient d'encombrer voies et chemins, entrant dans toutes les maisons pour demander leur nouvel-an. Ils recevaient ainsi force gâteau, gaufres, même de l'argent. Le soir, ils faisaient ripaille avec le produit de leurs quêtes. Cette sorte de mendicité est défendue maintenant, avec raison.

Après deux ou trois jours de plaisirs, de courses, de visites aux parents, la vie reprend son cours habituel, et chacun retourne gaiement à l'ouvrage.

Lo bounan.

Lo bounan s'avancé à grand trein, et sta né, à picolon dè la miné, l'an 87 arà betetiulâ, et son valet, l'an 88 repreindrâ sa suçeschon; et y'a tot apparence que la repreindrâ sein demandâ bénéfico d'einveintéro, kâ lo vilhio *Boeitâo* dè Berna et Vevâi, que sè prominè dza perquie du on part dè senannès, no dit que l'an âi trâi 8 a dza décidâ sè lounésions, sè fairès, sè tounéro et lo lévâ dâo sélâo, et que l'est tot prêt à montâ su lo trouno.

L'est dza oquiè; mâ se ne met pas oodrè à cein que sè passè on pou pertot, porrà bin lâi avâi dâo grabudzo decé, delé; et faut lâi s'atteindrè. L'est porquie ye voudrè derè dou mots po que tot aulè bin su noutra granta boula.

Cein que fâ lo mau, c'est cliâo tsancro dè papâi, que yein a la mâiti et demi dè trâo, et que ne font qu'anixi lè dzeins lè z'ons contrè lè z'autro. Quand ion dit blanc, l'autro dit nâi, et vouaiquie lè z'abonâ dâi z'ons que traitont dè « géomètres » lè z'abonâ dâi z'autro, que lâo repondont que ne lâo dâivont rein et que pâovont allâ sè grattâ, et tot cein aminé dâo miquemaque.

N'ia quâ vairè cein que sè passè pè lè z'Allemaignès, per tsi lè Russes et ein France, que seimblîè à tot momeint que sè vont tsapliâ, et porquie? po cein que lè papâi sont adé à mettrè lo mau et que lè

dzeins lè crayont. N'est-te pas d'avâi liaisu dâi crouïo papâi que cliâ roûta d'Aubertin a essiÿi dè tiâ coumeint on tsin einradzi Monsu Ferry, on tant bravo hommo, que ne dâi rein à nion. Et per tot, dein ti lè pâys, l'est adé lo mémo comerce. Et porquie tot cein? — Quand faut derè la vretâ, la faut derè. — Eh bin, l'est paceque cliâo dzeins ne liaisont pas lo *Conteu vaudois*. Se per tsi no on ne s'etsâudè pas coumeint dein cliâo pâyi dè nilistes, dè sociaux et dè transigeants, c'est que lo Conteu est quie, que fâ tserpi su les copirès, et que rebailè dâi bounès idées à cliâo que peinsont à mau. Et po lo bounheu dè la chrétientâ, cein qu'on pâo soitâ dè pe bon, c'est que tsacon lâi sâi abonâ, kâ jamé lo Conteu n'a contrecarrâ lè râi et lè z'empereu, et jamé lo vâo fère. Laissè lè z'autro tranquillo et n'est po rein dein lè z'affèrès dâo Congo et dâo Soudan. Ye vâo lo bin dè tsacon, et la Sophie Troteinvela, cliâ brava fenna, que vo dit to net iô la tsatta a mau à pi quand cein ne va pas pè l'hotò, a couson dè vo ti et vo derà onco bin mé dâi z'affèrès que tsacon dussè savâi po ein reveni à cliâo bounès vilhiès moudès que fasont qu'on viquessâi bin mi et avoué pas atant d'ardzeint què ora, qu'on sè fourrè to pè la potta et qu'on s'affubliè tot su lo casaquien tandi qu'on a oquiè, po fère lo betetiu et crévâ dè fan ein après, quand on a tot rupâ. Se lè z'autro iadzo on amâvè mi fère viâ que dourâi que viâ que crévâi, y'a bin dâi dzeins que font lo contréro oreindrâi, et cein que vo soitò po lo bounan, c'est dè ne pas fère coumeint leu, et po vo manteni dein cliâo bounès idées, lâi a on moian: c'est dè s'abonâ à lo Conteu.

L'est cein que volliâvo vo derè.

Djan dâo Poyet.

Les affaires ne vont pas : dansons !

Nos feuilles d'annonces sont à moitié remplies de réclames pour les bals parés et masqués ou autres amusements qu'on nous promet pour les premiers jours de l'année. A la ville comme à la campagne, c'est la même chose. Et à côté de cela vous n'entendez que des gens se plaindre de la dureté des temps. — Les affaires ne vont pas : dansons !

Ces réflexions nous conduisent tout naturellement à faire part à nos lecteurs de quelques curieux détails sur la danse, dans notre pays, au moyen-âge et dans les siècles qui suivirent. Nous les trouvons dans le supplément au Dictionnaire du canton de Vaud, dont la 2^{me} livraison vient de paraître.

Au moyen-âge, la danse était un divertissement pratiqué par toutes les classes de la population. La *Coquille*, par exemple, était fort en vogue dans nos campagnes, et prenait quelquefois des proportions considérables, témoin celle qui débuta un dimanche soir dans la cour du château de Gruyère, ayant le comte en tête, et qui parcourut toute la contrée en augmentant sa longue chaîne de village en village, et ne se termina que le mardi matin, à Gesse-nay, avec 700 figurants.

On dansait même dans les couvents à certaines occasions; c'est ainsi que lors du mariage de Philibert de Savoie avec Marguerite d'Autriche, célé-